

## Rapport d'activité du Groupe de Travail Ouvert de l'Assemblée Générale sur les Objectifs de Développement Durable

### Chapitre I

#### *Introduction*

1. Dans sa résolution 66/288 du 27 juillet 2012, l'Assemblée générale fait sien le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », figurant en annexe à la résolution. Le paragraphe 248 dudit document final se lit comme suit :

« 248. Nous sommes déterminés à mettre en place un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif concernant les objectifs de développement durable, ouvert à toutes les parties prenantes, afin de formuler des objectifs de développement durable de portée mondiale devant être adoptés par l'Assemblée générale. Un groupe de travail ouvert doit être constitué au plus tard à l'ouverture de la soixante-septième session de l'Assemblée. Il comprendra trente représentants, choisis par les États Membres au sein des cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies afin de respecter une représentation géographique juste, équitable et équilibrée. Ce groupe de travail définira tout d'abord sa méthode de travail et devra, notamment, arrêter des modalités pour garantir la pleine participation à ses travaux des parties prenantes et des spécialistes concernés de la société civile, des scientifiques et des organismes des Nations Unies, de façon à tirer parti des différents points de vue et expériences. Il présentera un rapport à l'Assemblée à sa soixante-huitième session, dans lequel figurera une proposition d'objectifs de développement durable, pour examen et suite à donner. »

2. Par sa résolution 67/203 du 21 décembre 2012, l'Assemblée générale a rappelé les paragraphes 245 à 251 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et souligné de nouveau que le groupe de travail ouvert sur les objectifs du développement durable devra soumettre son rapport à l'Assemblée générale lors de sa soixante-huitième session et qu'il lui rendra régulièrement compte de l'état d'avancement de ses travaux, tenant notamment compte de la première réunion du forum politique de haut niveau, quelles qu'en soient la structure et les modalités de fonctionnement, et de la manifestation spéciale de 2013 qui fait le point des actions menées pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

3. Dans le paragraphe 21 du document final (A/68/L.4) de la manifestation spéciale de septembre 2013, l'Assemblée générale a prié le GTO de **conclure** ses travaux avant septembre 2014.

4. Par sa décision 67/555, l'Assemblée Générale s'est félicitée de la composition du Groupe de travail, décidée par les cinq groupes régionaux des Nations Unies, qui figure à l'annexe de la décision<sup>1</sup>.

5. Le présent rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de Travail Ouvert a été établi comme suite à ces dispositions.

## **Chapitre II**

### **Questions d'organisation**

#### ***A. Organisation des travaux***

6. Les séances se sont tenues comme suit: première session (14-15 mars 2013, quatre séances formelles); deuxième session (17-19 avril 2013, six séances formelles); troisième session (22-24 mai 2013, six séances formelles); quatrième session (17-19 juin 2013, six séances formelles); cinquième session (25-27 novembre 2013, six séances formelles); sixième session (9-13 décembre 2013, neuf séances formelles); septième session (6-10 janvier 2014, neuf séances formelles); huitième session (3-7 février 2014, dix séances formelles).

#### ***B. Ouverture***

7. Le 14 mars 2013, le président de la soixante-septième session de l'Assemblée générale a ouvert la première séance du Groupe de travail sur les objectifs du développement durable. Les déclarations ont été faites par lui et le Secrétaire général des Nations unies.

#### ***C. Election du Bureau***

7. À la 1<sup>re</sup> séance de sa première session, le 14 mars, le Groupe de travail a élu son excellence Csaba Kőrösi (Hongrie) et son excellence Macharia Kamau (Kenya) en tant que co-présidents par acclamation.

#### ***D. Ordre du jour***

8. À la même séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire (A/AC.280/2013/1) ci-après :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Suite à donner à la partie du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable se rapportant à la proposition d'objectifs de développement durable.
4. Questions diverses.
5. Adoption du rapport.

---

<sup>1</sup> Voir Annexe A/67/L.48/Rev.1.

### ***E. Méthode de travail***

9. Toujours à la même séance, le Groupe de travail a arrêté ses méthodes de travail<sup>2</sup>

### ***F. Procédures du Groupe de travail ouvert***

10. À sa première session, les 14 et 15 mars 2013, le Secrétariat lui ayant présenté la première contribution du Secrétaire général à ses travaux (A/67/634), le Groupe de travail ouvert a consacré une discussion générale et un débat interactif sur les objectifs de développement durable.

11. De la deuxième à la huitième séance, le Groupe de travail a évoqué, à la faveur de discours liminaires, d'exposés sur les notes thématiques de l'équipe d'appui technique de l'ONU, de réunions-débats, de débats interactifs et de déclarations nationales, les questions suivantes :

(1) Deuxième session (17-19 avril 2013)

- (a) Conceptualisation des objectifs de développement durable
- (b) Éradication de la pauvreté

(2) Troisième session (22-24 mai 2013)

- (a) Sécurité alimentaire et nutrition, agriculture durable, désertification, dégradation des terres et sécheresse
- (b) Eau et assainissement

(3) Quatrième session (17-19 juin 2013)

- (a) Emploi et travail décents pour tous, protection sociale, jeunesse, éducation et culture;
- (b) Santé, dynamique de la population

(4) Cinquième session (25 au 27 novembre 2013)

- (a) Croissance économique soutenue et inclusive, questions de politique macroéconomique (y compris le commerce international, le système financier international et la durabilité de la dette extérieure), le développement des infrastructures et l'industrialisation
- (b) l'énergie

(5) Sixième session (9 au 13 décembre 2013)

- (a) Moyens de mise en œuvre (finance, science et technologie, échange de connaissances et renforcement des compétences);
- (b) Partenariat mondial pour le développement durable
- (c) Besoins des pays en situation particulière, les pays africains, les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral (PDSL), et les petits États insulaires en développement (PEID) ainsi que les défis spécifiques auxquels sont confrontés les pays à revenu intermédiaire
- (D) Droits de l'homme, droit au développement, la gouvernance mondiale

(6) Septième session (6 au 10 janvier 2014)

---

<sup>2</sup> [http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1692OWG\\_methods\\_work\\_adopted\\_1403.pdf](http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1692OWG_methods_work_adopted_1403.pdf).

- (a) Villes durables et établissements humains, transport durable;
- (b) Consommation et production durables (y compris les produits chimiques et les déchets)
- (c) Changement climatique et réduction des risques de catastrophe.

(7) Huitième session (3 au 7 février 2014)

- (a) Océans et mers, forêts, biodiversité;
- (b) Promotion de l'égalité, y compris l'équité sociale, l'égalité des sexes, et l'autonomisation des femmes; et
- (c) Prévention des conflits, consolidation de la paix post-conflit et promotion de la paix durable, état de droit et la gouvernance.

### **Chapitre III**

#### **Temps forts des travaux du Groupe de travail à ce jour**

12. Le travail du Groupe s'est organisé en deux principales phases. L'objectif de la première phase était de faire le bilan et de recueillir les vues des experts, des États membres et des autres parties prenantes, de la première session en mars 2013 à la 8e session de février 2014, au cours de laquelle les membres du Groupe ont délibéré sur les thèmes principaux, y compris ceux identifiés dans le Cadre d'action du document final de Rio+20 et de la manière de les organiser en un ensemble d'objectifs de développement durable (ODD). Lors de la deuxième phase qui aura lieu de février à septembre 2014, le Groupe produira un rapport qu'il rendra à la soixantième session de l'Assemblée générale demandé par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le rapport comportant une proposition pour les objectifs de développement durable (ODD).

#### ***Réunions avec les grands groupes et les parties prenantes et autres réunions***

13. Dès la troisième session, les Coprésidents organisaient des séances d'une heure tous les matins avec les représentants des grands groupes et autres parties prenantes, avant l'ouverture officielle des travaux du Groupe de travail. Ces réunions ont créé une plate-forme pour les grands groupes et les autres parties prenantes au cours de laquelle ils ont pu exprimer leurs opinions et partager leurs expériences. Les membres du Groupe de travail étaient priés de participer à ces réunions du matin. Ils ont rendu compte de la teneur des vues ainsi exprimées lors des discussions avec les États Membres.

14. Une réunion intersession entre les grands groupes, les autres parties prenantes et le Groupe de travail ouvert a eu lieu le 22 novembre avec un accent particulier sur les objectifs de développement durable axés sur les droits, lesquels englobent toutes les dimensions du développement durable, et les solutions possibles pour éliminer les inégalités et la pauvreté. La réunion donna l'occasion au Groupe de travail d'entendre les points de vue des grands groupes et autres parties prenantes. De plus, les membres du Groupe de travail ont pu profiter d'autres événements dont les thèmes étaient liés à leur travail. A cet égard, Earth Institute de l'université de Columbia a tenu une réunion de groupes d'experts sur les sciences et la technologie pour

les objectifs du développement durable le 16 décembre. Une réunion informelle de la communauté statistique a également eu lieu le 17 décembre sur la mesure des progrès.

### ***La conceptualisation des objectifs de développement durable***

15. Au départ, Il était largement convenu que les objectifs de développement durable que le Groupe était chargé de proposer devaient être accompagnés d'une vision et d'une optique à long terme qui devaient encadrer et stimuler le choix même de ces objectifs. Toutefois, au fil des discussions, le Groupe a décidé de se concentrer sur l'élaboration de ces objectifs de développement durable et ses cibles.

16. Beaucoup ont réaffirmé les principes qui doivent sous-tendre cette proposition d'objectifs - dont les principes de Rio, consacrés au paragraphe 246 de « L'avenir que nous voulons ».

17. On s'accorde à reconnaître que les objectifs de développement durable doivent venir renforcer et faire fond sur les engagements internationaux dans les domaines économique, social et environnemental.

18. Restant l'objectif primordial de la communauté internationale, l'élimination de la pauvreté doit être au cœur de toute proposition d'objectifs de développement ainsi que du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

19. On s'accorde largement à considérer que, pour éliminer irréversiblement la pauvreté, les objectifs de développement durable doivent envisager le développement durable selon une perspective globale, c'est-à-dire concilier ses trois dimensions dans leur interdépendances.

20. Le dynamisme et la résistance des économies, ainsi que la bonne santé et la résistance de l'environnement, sont en effet les clefs de l'élimination de la pauvreté ainsi que de la viabilité et de la durabilité du progrès économique et social.

21. Il faudra donc, avant toute chose, entreprendre de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement les plus en retard, les objectifs de développement durable, qui se veulent plus complets, équilibrés, ambitieux et radicaux, devant tendre à relever les défis à venir.

22. On a souligné qu'il fallait dégager quelques objectifs d'aspiration faciles à transmettre. Il s'agira ensuite de dégager un consensus autour de priorités mondiales concernant les domaines où il importe le plus de prendre des engagements nationaux et de mobiliser la coopération internationale en vue de multiplier les incidences positives de l'action menée et de garantir notre avenir commun.

23. On s'accorde à considérer que si l'on peut concilier diversement les trois dimensions du développement durable, pris ensemble les buts, objectifs et indicateurs à définir devraient tracer la voie du développement durable et de l'avenir que nous voulons, les objectifs variant d'un pays à l'autre selon le niveau de développement.

24. Beaucoup estiment que, au-delà des résultats souhaitables, les objectifs de développement durable et les cibles correspondantes doivent également mettre l'accent sur les moteurs clefs du développement durable. Nombre de participants ont évoqué le caractère transversal de

nombre des questions à l'examen ainsi que l'importance d'exploiter des synergies, chaque fois que possible, en tenant systématiquement compte de leur interdépendance.

25. Plusieurs facteurs favorisant, moteurs, stratégies et approches de développement durable (droits de l'homme, approches axées sur les droits, gouvernance, état de droit, participation élargie à la prise de décisions, etc.) pourraient difficilement être érigés en objectifs proprement dits.

26. Les problèmes auxquels se heurte la communauté internationale dans le domaine du développement durable ne sont susceptibles de solution que si tous les pays développés et en développement coopèrent et s'engagent à agir.

27. Les perspectives d'élimination de la pauvreté et de développement humain durable sont tributaires de l'état de notre planète. Il est donc impératif que des modes de consommation et de production durable s'imposent dans tous les pays, à commencer par les pays développés.

28. Il faudra nouer un partenariat mondial plus solide pour promouvoir le développement durable. Certains des problèmes les plus épineux auxquels nous devons faire face ne sont pas susceptibles de solutions purement nationales ou locales.

29. Pour aller de l'avant vers la réalisation des objectifs de développement durable, il faudra mobiliser des ressources et prendre des mesures concertées. D'aucuns estiment ainsi que toute proposition d'objectifs de développement durable doit comporter des moyens de mise en œuvre (financement, technologie, renforcement des capacités, etc.).

30. Les gouvernements, agissant de concert, joueront un rôle de chef de file, mais un partenariat mondial véritablement efficace devra voir des partenaires actifs dans tous les acteurs de la société, y compris le secteur privé, en ce qu'il représente le principal moteur de la croissance économique et de la création d'emplois à l'échelle mondiale, et est aussi une des sources majeures des technologies nécessaires à la solution des problèmes mondiaux.

31. En ce qui concerne les partenariats, le constat est que, dès lors qu'ils sont ciblés et font intervenir de multiples parties prenantes, ils ont des chances de mobiliser des ressources et efforts internationaux au service de certains objectifs du Millénaire pour le développement. De tels partenariats, à objectifs spécifiques, pourraient de même contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de développement durable.

32. Afin de pouvoir mesurer les progrès et de les mesurer effectivement, il faudra quantifier les objectifs, les pays devant se doter de moyens de collecte de données et de statistiques nécessaires d'appoint à de solides indicateurs de progrès.

### ***Élimination de la pauvreté***

33. Éliminer l'extrême pauvreté en l'espace d'une génération est un objectif ambitieux mais

réalisable.

34. Dans certaines régions, les progrès réalisés en la matière au cours de la dernière génération sont impressionnants. Dans d'autres, en particulier en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, il reste en revanche à gagner en rapidité et en constance.

35. L'insuffisance des revenus demeure la cible principale, mais la pauvreté étant multidimensionnelle, les objectifs de développement durable devront s'attaquer à d'autres aspects, à l'exemple des objectifs du Millénaire pour le développement, dans une certaine mesure. On pense notamment à l'accès universel à une nourriture suffisante, en quantité et en qualité, ainsi qu'à des services de base (eau et assainissement, soins de santé primaires et éducation, et services énergétiques modernes).

36. En se fixant pour but de réaliser l'universalité de ces éléments essentiels du bien-être humain, on entreprendrait ipso facto de résoudre le problème des inégalités, car pour atteindre les objectifs, force serait de tenir compte des plus pauvres et des plus vulnérables.

37. Pour mesurer les progrès, il importera néanmoins de collecter des données désagrégées, aucune tranche de revenu ou groupe social ne devant être laissé pour compte.

38. Ainsi, loin d'être purement autonome, l'élimination de la pauvreté aurait valeur d'objectif transversal.

39. Les pauvres souffrent non seulement d'un manque d'accès aux services de base mais aussi, très souvent, de la médiocrité des services fournis, particulièrement en matière d'éducation et de santé. Si l'on veut aller de l'avant, il faut donc œuvrer à garantir tant l'accès que la qualité des services offerts aux pauvres.

40. En ce qui concerne l'accès universel, beaucoup ont souligné qu'il importait de renforcer les capacités institutionnelles à tous les niveaux, le but étant de pouvoir fournir des services mieux ciblés et de meilleure qualité. Le problème a souvent été envisagé sous l'angle des lacunes de la gouvernance, à combler.

### ***Sécurité alimentaire et nutrition, agriculture durable, désertification, dégradation des terres et sécheresse***

41. On a rappelé le droit fondamental de tout être humain de manger à sa faim. À cet égard, il est essentiel de garantir l'accès de tous à une nourriture saine et nutritive, en quantité suffisante, cette nourriture devant être financièrement abordable pour les pauvres.

42. On pourrait éliminer la faim et la malnutrition en l'espace d'une génération ou moins, et presque tous s'accordent à dire qu'il faut se fixer cet objectif.

43. La question de la nutrition pendant les 1 000 jours les plus déterminants de la vie, qui vont

du début de la grossesse au deuxième anniversaire de l'enfant, mérite une attention particulière.

44. Bien se nourrir, ce n'est pas simplement recevoir un apport calorique suffisant. Encore doit-on avoir un régime alimentaire sain, riche en micronutriments. La progression des maladies non contagieuses, dans les pays développés et en développement, s'explique dans une large mesure par la pauvreté des régimes alimentaires et des modes de vie.

45. À l'échelle mondiale, c'est dans les zones rurales que la pauvreté reste la plus répandue, et nombreux sont les petits exploitants et les agriculteurs sans terre qui, avec leur famille, sont voués à la misère et à la faim.

46. Pour résoudre durablement le fléau de la pauvreté et de la faim, il faudra donc augmenter durablement la productivité des petits exploitants ainsi que les revenus en milieu rural.

47. Il faudra pour cela investir davantage dans la recherche agricole et les infrastructures rurales et entreprendre d'offrir aux petits agriculteurs, en particulier aux femmes, un accès plus sûr aux terres, aux crédits, aux assurances pour récoltes et autres facteurs de production.

48. Il est aussi essentiel de ménager aux petits producteurs un accès aux marchés nationaux, régionaux et internationaux en levant les barrières commerciales et en éliminant les subventions, facteurs de distorsion des marchés.

49. La pêche saine, productive et durable est un élément indispensable de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance de la population dans nombre de pays; de même, les pratiques d'élevage durable augmentent les revenus et la productivité agricoles.

50. Il faudrait renforcer les chaînes de valeur agricoles dans de nombreux pays en développement, notamment en ce qui concerne le traitement après récolte, le stockage et l'acheminement vers les marchés, les pertes enregistrées à ces différents stades venant réduire sensiblement la quantité de denrées disponibles et augmenter les coûts.

51. Le gaspillage alimentaire en bout de chaîne, au niveau des détaillants et des consommateurs, est un véritable problème qui nuit à la capacité du secteur alimentaire de répondre aux exigences de la croissance démographique et de l'évolution des régimes alimentaires.

52. Les pratiques d'agriculture durable seront appelées à jouer un rôle de plus en plus important face à la demande croissante de denrées alimentaires. Les systèmes de production agricole durable devront exploiter plus efficacement et dans leur ensemble les ressources limitées qui sont disponibles, et causer beaucoup moins de dégâts à l'environnement que les modes de culture à forte intensité de facteurs de production dominant à l'heure actuelle.

53. Le savoir agricole traditionnel comporte de nombreux éléments qui, enrichis des dernières

connaissances scientifiques, pourraient favoriser la mise en place de systèmes de production alimentaire rentables reposant sur une gestion saine et durable des sols, des terres, des ressources en eau, des nutriments et de la lutte contre les insectes nuisibles, et sur la généralisation des engrais biologiques.

54. Il faudra mettre fin à la dégradation des sols et en inverser le processus si l'on veut répondre aux futurs besoins alimentaires. Les participants à la Conférence des Nations Unies de Rio+20 sur le développement durable ont d'ailleurs plaidé, dans le contexte du développement durable, en faveur d'un monde où la dégradation des sols n'est plus un problème.

55. D'aucuns se demandent si l'objectif est assez ambitieux compte tenu de l'ampleur actuelle de la dégradation des sols à l'échelle mondiale et, à l'inverse, des bienfaits potentiels de la régénération des sols, non seulement pour la sécurité alimentaire mais aussi pour l'atténuation des effets des changements climatiques. Il est vrai par ailleurs que la connaissance scientifique des phénomènes à l'origine de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse ne cesse de progresser.

### ***Eau et assainissement***

56. L'eau est au cœur du développement durable. L'eau et l'assainissement sont essentiels pour la réalisation de nombreux objectifs de développement, notamment dans les domaines de l'agriculture, de la santé et de l'éducation.

57. Si l'on a atteint, cinq ans avant l'échéance, l'objectif de réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès à l'eau potable, on est encore loin de l'accès universel et fiable à cette ressource.

58. En outre, étendre les infrastructures d'assainissement améliorées aux zones rurales et aux collectivités urbaines pauvres reste un pari majeur, l'objectif 7 du Millénaire pour le développement étant encore loin d'être atteint.

59. Tout autorise également à continuer à établir un lien entre assainissement et eau potable, ces deux déterminants de la santé étant intrinsèquement liés.

60. La science nous enseigne que les processus hydrologiques sont planétaires et qu'il y a une étroite interdépendance entre les différentes fonctions et utilisations de l'eau, d'où l'intérêt d'une démarche intégrée de gestion des ressources en eau à divers niveaux, quand on sait l'importance de la coopération transfrontière en matière de gestion de l'eau.

61. Les problèmes de pénurie d'eau et de variabilité de l'eau s'accroissent du fait des changements climatiques; par conséquent, la gestion durable de l'eau doit figurer en bonne place dans le programme de développement pour l'après-2015.

62. Au-delà de son caractère essentiel pour une vie saine, l'eau doit être utilisée bien plus efficacement dans presque tous les domaines, en particulier dans l'agriculture et l'industrie.

63. Il faut faire appel à la technologie, améliorer les infrastructures et offrir des mesures d'incitation pour réduire les pertes, le gaspillage et la pollution de l'eau de manière à mettre les ressources au service de fins productives.

64. La technologie étant nécessaire pour utiliser l'eau efficacement, réduire la pollution de l'eau et traiter les eaux polluées, on fixera tous objectifs en la matière en fonction de la disponibilité et du coût des techniques appropriées.

65. Il faut renforcer la gestion durable des écosystèmes pour améliorer la régulation, la qualité et la disponibilité de l'eau. L'expérience montre qu'investir dans la protection de bassins versants d'importance stratégique, par exemple, peut s'avérer très rentable, mais très souvent on minimise ou sous-estime la valeur des services fournis par ces écosystèmes.

66. On s'est accordé à dire qu'il faudrait consacrer spécialement un objectif de développement durable à l'eau, qui permettrait d'appréhender dans leur complexité les problèmes interdépendants de l'eau selon une démarche intégrée.

67. On pourrait retenir différents objectifs, par exemple l'accès équitable, universel et durable à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène; la mise en valeur, la gestion et l'exploitation durables des eaux de surface et des eaux souterraines dans le respect des besoins des écosystèmes; la réduction de la pollution de l'eau et la collecte et le traitement des eaux usées et résiduaires; la réduction de l'exposition aux inondations, sécheresses et autres catastrophes liées à l'eau et de leurs conséquences, et le renforcement de la coopération dans le domaine de l'eau et l'amélioration de la gouvernance de l'eau.

### ***Emploi et travail décent pour tous, protection sociale, jeunes, éducation et culture***

68. Créer des emplois productifs en nombre suffisant pour satisfaire tous ceux qui cherchent à s'employer pour un salaire décent est un défi majeur pour tous les pays, développés ou en développement.

69. Dans les pays à faible revenu, si le chômage en soi est aussi une question pressante, la prédominance de l'emploi à faible productivité est un sujet de préoccupation plus immédiat, en particulier dans le secteur informel qui fournit aux ménages des revenus insuffisants pour échapper à la pauvreté.

70. Il est capital de bâtir des économies dynamiques, résilientes, durables et diversifiées pour faire face au problème de l'emploi dans les pays en développement. Par exemple, les pays africains, qui connaissent une explosion démographique de la jeunesse, pourraient bénéficier d'un dividende démographique non négligeable, mais à condition cependant qu'ils soient capables de créer suffisamment d'emplois décents à la faveur d'une transformation structurelle,

notamment par l'industrialisation.

71. L'immense majorité des emplois décents étant créés par le secteur privé, chaque pays doit se doter d'un cadre d'action favorable à l'investissement privé et à l'entrepreneuriat.

72. Lutter contre le chômage des jeunes est une priorité mondiale. Il est essentiel de se doter de systèmes plus solides pour faciliter la transition des études à la vie active, notamment pour doter l'individu des compétences qui répondent aux exigences du marché du travail.

73. On a avancé diverses propositions au sujet de l'emploi et du travail décent, notamment celle tendant à les ériger en objectif autonome et en cible associée à tel ou tel objectif général, par exemple « éliminer la pauvreté » ou « créer des emplois, des moyens d'existence durables et une croissance équitable » (objectif 8 de l'annexe du rapport du Panel de haut niveau).

74. Les programmes de protection sociale sont d'importantes mesures de lutte contre la pauvreté qui permettent également de renforcer la cohésion sociale. Protéger l'enfance de la pauvreté extrême c'est consentir un précieux investissement à long terme dans le bien-être individuel et général.

75. L'accès aux services de santé de base, les compléments de revenus, l'éducation et des suppléments nutritionnels sont autant d'éléments de tout seuil de protection sociale. Par conséquent, des objectifs de sécurité alimentaire et de santé peuvent permettre d'atteindre certains de ces éléments.

76. L'assurance chômage et la pension de vieillesse sont également d'importants éléments de la protection sociale, bien connus dans les pays développés mais en passe de se généraliser.

77. Tout semble indiquer que chaque pays, même à faible revenu, a les moyens d'instituer un seuil de protection sociale de base propre à sa situation.

78. L'éducation est absolument fondamentale dans tout programme de développement durable. Elle a valeur non seulement d'investissement essentiel mais aussi de base importante de l'épanouissement humain grâce à l'apprentissage permanent.

79. Le programme de développement pour l'après-2015 doit réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement de l'enseignement primaire pour tous. Néanmoins, il devrait également tendre à améliorer la qualité de cet enseignement, jugée à l'aune des résultats qui devront être mesurés plus largement et plus efficacement.

80. L'égalité des sexes dans l'éducation est un objectif important en soi qui a de multiples avantages d'ordre social, économique et environnemental.

81. En outre, pour garantir des emplois productifs dans des économies de plus en plus fondées sur la connaissance, il faudra privilégier davantage l'enseignement secondaire, voire même

supérieur, certains pays pouvant choisir de se fixer des cibles en la matière.

82. Tout en mettant l'accent sur l'éducation des jeunes, nombre de pays doivent continuer de chercher à améliorer le taux d'alphabétisation des adultes, tous les pays devant tenir le coup en matière d'apprentissage permanent afin d'aider chacun à s'adapter à l'évolution du marché du travail.

83. On s'accorde à dire que la culture et la diversité culturelle sont importantes pour la créativité, la cohésion et la résilience des sociétés, mais il n'est pas certain que la culture puisse constituer un objectif en soi.

### ***Santé et dynamique démographique***

84. La santé est un droit et un objectif en soi, ainsi qu'un moyen de mesurer la réussite de l'ensemble du programme de développement durable.

85. On s'accorde à penser que s'il faut tenir le cap des priorités sanitaires définies par les objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de la santé, on gagnerait à les rattacher à un objectif unique général de santé sous forme de cibles rapprochées à d'autres cibles sanitaires.

86. Une variante d'objectif de santé proposée serait conçue comme suit : « améliorer la santé à tous les stades de la vie » et « maximiser l'espérance de vie en bonne santé ». Un tel objectif devrait également envisager la qualité de vie des personnes handicapées.

87. Un autre objectif proposé en matière de santé privilégierait l'accès aux services aux dépens des résultats : une couverture santé universelle, englobant l'accès équitable à des services de santé de base de qualité, la promotion de la santé, la prévention et le traitement des maladies et la protection contre les risques financiers liés à la maladie et au handicap.

88. Pour atteindre l'objectif de « maximiser l'espérance de vie en bonne santé » par exemple, il faudrait non seulement instituer une couverture santé universelle mais aussi s'attaquer à un ensemble de déterminants sociaux et environnementaux de la santé allant de la pauvreté et la malnutrition à la pollution.

89. Les maladies dont souffrent principalement les populations pauvres doivent rester une priorité mondiale dans le domaine de la santé pour l'après-2015, traduite dans des cibles en matière de santé.

90. Des progrès soutenus sont nécessaires dans le domaine de la vaccination contre les maladies courantes de l'enfant ainsi que dans celui de la prévention et du traitement des maladies transmissibles telles que les affections gastro-intestinales, le paludisme, le VIH/sida et la tuberculose. Un appel a été lancé en faveur de la réalisation de l'ambition d'une génération débarrassée du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose.

91. Parallèlement, alléger le fardeau des maladies non transmissibles est devenu hautement prioritaire pour nombre de pays, qui ont souligné la nécessité, entre autres, de promouvoir un régime alimentaire et un mode de vie sains.

92. La santé est un domaine où les coûts afférents à la réalisation de tel ou tel objectif, par exemple l'espérance de vie ou les années de vie corrigées du facteur – incapacité- , peuvent varier considérablement. Par conséquent, les gouvernements devront rechercher un bon rapport coût/efficacité, notamment dans les cas où une population vieillissante pourrait mettre le système de santé à rude épreuve.

93. On a souligné qu'il était essentiel de respecter et de promouvoir la santé procréative et sexuelle et de protéger et satisfaire les droits en matière de procréation, conformément au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, au Programme d'action de Beijing et aux documents finals issus de leurs conférences d'examen. On a également souligné la nécessité de mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment aux violences et sévices sexuels.

94. Tout ensemble d'objectifs de développement durable et de cibles connexes doit tenir compte de la dynamique démographique, qui en conditionne la faisabilité. Éliminer la pauvreté, par exemple, devient de plus en plus difficile dans un contexte de taux de fécondité élevés et de croissance rapide de la population. Il devient également de plus en plus problématique, étant donné le vieillissement rapide de la population, de fournir à tous des soins de santé appropriés.

95. La dynamique démographique a également des incidences majeures sur l'économie et l'environnement. Le taux de croissance de la population active par rapport aux jeunes et aux personnes âgées agit sur la croissance potentielle du produit intérieur brut (PIB). L'accroissement démographique et la croissance rapide des classes moyennes urbaines influent sur l'utilisation des ressources, les modes de consommation et de production et les pressions exercées sur l'environnement.

96. La migration est un aspect de la dynamique démographique porteur de bienfaits sociaux et économiques non négligeables, notamment l'apport de nouvelles compétences et l'accroissement de l'offre de main-d'œuvre dans les pays d'accueil, l'envoi de fonds dans les pays d'origine et le retour des migrants dans leur pays d'origine avec un potentiel d'investissement plus élevé, mais non sans difficultés, notamment les problématiques telles que la perte de travailleurs qualifiés par le pays d'origine et l'intégration sociale et culturelle des migrants dans le pays d'accueil. Le respect des droits fondamentaux des migrants est une pierre de touche essentielle.

***Croissance économique durable et inclusive, questions de politique macroéconomique (y compris le commerce international, le système financier international et la viabilité de la dette extérieure), développement des infrastructures et industrialisation***

97. Une croissance soutenue et inclusive est essentielle pour l'éradication de la pauvreté. Les pauvres profitent tout particulièrement d'une croissance qui s'accompagne d'une augmentation

de revenus en bas de l'échelle de distribution des revenus.

98. Lors des dernières décennies et tout particulièrement depuis le nouveau millénaire, de nombreux pays en voie de développement ont profité d'une croissance relativement rapide et soutenue. Il faudra absolument que les résultats de cette croissance continuent et même s'améliorent pour que la pauvreté soit petit à petit éliminée de façon soutenue.

99. La croissance inclusive continue d'être une priorité dans les pays en voie de développement où les taux de chômage restent très élevés et les inégalités de revenus s'accroissent. Dans le contexte d'une économie mondiale de plus en plus intégrée, il est primordial de rétablir et de maintenir le dynamisme et leurs économies non seulement pour favoriser leurs citoyens mais aussi le reste du monde.

100. L'industrialisation est un moteur clé aussi bien pour la croissance de la productivité que la création d'emploi. Malgré des différences au niveau de leurs structures économiques, toute avancée économique pour tous les pays passe par une transformation structurelle qui favorise des activités qui embauchent la main d'œuvre de façon plus productive. La productivité industrielle des pays en développement peut rapidement rattraper les niveaux des pays développés.

101. La transformation structurelle et le développement industriel sont considérés comme des priorités pour de nombreux pays en développement, tout particulièrement en Afrique, ainsi que les PMA. De nombreux pays ont souligné la nécessité de diversifier l'économie afin que leurs exportations reposent moins sur des produits primaires et d'avantage sur des produits de plus grande valeur. Pour cela, il faudra renforcer leurs capacités productives ainsi que leurs compétences technologiques.

102. On a souligné la nécessité d'élaborer des trajectoires de croissance fondées sur une utilisation plus efficace des ressources et une croissance qui ne soit plus synonyme d'incidences négatives sur l'environnement. De nombreuses délégations ont mentionné l'importance d'adopter des stratégies de croissance verte dont le but est de transformer les contraintes en matière de ressources et d'émissions de carbone en possibilités en matière d'emplois, d'innovation et de croissance.

103. Le développement aussi bien rural qu'urbain ainsi que le développement industriel reposent sur l'infrastructure. L'équité sociale et la productivité économique dépendent entièrement sur un approvisionnement fiable et abordable en électricité et en eau ainsi qu'une infrastructure de communications et de transports.

104. Une croissance et un développement soutenus, inclusifs et durables dépendent d'un environnement propice aux entreprises, de saines politiques macroéconomiques intérieures, d'égalité des genres et de l'accès aux services financiers. Les petites et moyennes entreprises (PME) et les entrepreneurs peuvent contribuer fortement à la création d'emploi, mais un accès limité aux finances et un cadre de réglementation défavorable peuvent décourager leur

formation et leur croissance.

105. La viabilité de la dette extérieure continue d'être un sujet d'inquiétude pour un grand nombre de pays malgré les progrès réalisés en matière d'allègement de la dette. Il faut s'assurer que les niveaux de la dette ne soient pas un fardeau insoutenable pour la croissance de ces pays. On a également mentionné qu'un accès plus grand aux subventions et autres formes de financement concessionnel pour les pays aux revenus intermédiaires ou se trouvant en situation particulière était souhaitable.

## ***Energie***

106. L'énergie permet le développement et est liée à toutes les dimensions du développement durable. C'est pour cela que l'on soutient largement que l'énergie fasse partie de tout ensemble d'objectifs de développement durable, soit de façon indépendante ou inclus dans un objectif plus global.

107. L'accès à une énergie saine, abordable et fiable est une condition préalable à la croissance et à l'éradication de la pauvreté. L'accès aux services énergétiques modernes, y compris l'électricité et des combustibles de cuisson propre particulièrement favorables aux femmes et aux enfants, est un objectif largement soutenu.

108. Il n'y a pas de compromis important à faire entre l'accès aux énergies modernes et la réduction des gaz à effet de serre.

109. La demande mondiale d'énergie continuera de croître avec le développement économique. Lors de la transition vers une énergie pauvre en carbone qui devrait prendre des décennies, les énergies renouvelables continueront d'être intégrées aux sources énergétiques conventionnelles, y compris les combustibles fossiles. La diffusion et le déploiement de technologies à base de combustibles fossiles plus propres constituera, par conséquent, une dimension importante de la transition. Il n'y a pas de solution unique et un certain niveau de liberté existe lors de l'élaboration de la voie à suivre pour assurer une transition vers le développement d'énergies durables.

110. L'accès à un ensemble de technologies abordables peut contribuer à la transition énergétique et relever le défi du changement climatique et bénéficierait de davantage d'investissements et de coopération internationale en parallèle avec des financements favorables et une politique et un cadre réglementaire favorables.

111. Les énergies renouvelables commencent à faire partie intégrante du système énergétique dans un grand nombre de pays. Le coût des énergies renouvelables diminue considérablement mais continue d'être un défi pour les pays à bas revenus et les consommateurs. La pénétration des énergies renouvelables a avancé plus rapidement dans les pays dont les infrastructures dans le secteur énergétique sont déjà en place mais le développement d'une technologie en

mini réseaux devrait également contribuer à des solutions décentralisées.

112. L'efficacité et la conservation énergétique sont des éléments essentiels de l'énergie durable. Certains ont mentionné la nécessité d'éliminer les subventions inefficaces et préjudiciables relatives aux combustibles fossiles car elles encouragent une consommation excessive. Il est primordial d'amortir les effets que cela aura sur les plus démunis.

113. L'initiative "Énergie durable pour tous" comprend des cibles ambitieuses mais faisables en matière d'accès universel à l'énergie, d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. De nombreuses personnes ont suggéré que cela fournirait des cibles et des objectifs liés à l'énergie.

***Les moyens de mise en œuvre (science et technologie, partage des connaissances et renforcement des capacités); partenariat mondial pour la réalisation du développement durable***

114. Le développement durable est un effort mondial auquel tous doivent participer. Le renforcement d'un partenariat mondial afin d'aider la mobilisation des moyens adéquats pour la mise en œuvre efficace sera primordial. Dans ce contexte, certains ont exprimé l'idée d'envisager une mise en œuvre qui corresponde à chaque objectif. D'autres ont également exprimé l'idée, tirée du succès de l'expérience acquise dans le cadre des OMD et de leurs partenariats, d'une approche multipartenariale en fonction des différents objectifs.

115. Les moyens de mise en œuvre comprennent le financement ainsi que la science et la technologie, le partage des connaissances et le renforcement des capacités. Le financement du développement durable fait l'objet d'un processus connexe sous le Comité d'experts intergouvernemental pour une stratégie de financement en faveur du développement durable. Les participants ont exprimé un grand soutien et des attentes fortes de ce travail.

116. Par conséquent, bien que le sujet du financement n'ait pas été traité de manière exhaustive, un nombre de points importants ont été soulevés. Certains États membres ont noté que le paysage des financements internationaux a considérablement changé depuis 2000 car les flux officiels sont éclipsés par les flux privés, y compris les investissements directs étrangers et les transferts de fonds. La plupart des pays voient leurs flux internationaux éclipsés par la mobilisation des ressources intérieures. Ces autres sources de financement, ainsi que des modes de financement novateurs, jouent un rôle complémentaire de plus en plus important à l'égard de l'APD (Aide publique au développement).

117. Toutefois, l'APD continue d'être une source clé du financement, tout en particulier dans le cas des PMA (les pays les moins avancés). Une utilisation plus stratégique et catalytique de l'APD peut mobiliser d'autres flux. Il fut souligné que d'autres engagements doivent être également respectés, en particulier, l'objectif de 0,7 pour cent de RNB (0,15-0,20 pour les PMA).

118. La mobilisation des ressources intérieures est une source de plus en plus critique et importante du financement public, y compris les investissements en infrastructures. La mobilisation de ressources intérieures supplémentaires dépend de la croissance. Par rapport aux années précédentes, celle-ci a été plus largement répandue lors des dernières années.

119. Un des moyens de renforcer la mobilisation des ressources intérieures est de combattre les flux financiers illicites, l'évasion fiscale et la tarification inadéquate des transferts. En cas de bonne gestion, le secteur de l'extraction peut être une source de revenus importante dans la promotion du développement durable et inclusif.

120. Les sources de financement public et privé sont tout en autant essentielles l'une que l'autre et devraient se compléter, même si leur importance relative diffère d'un pays à l'autre et de secteur en secteur. La création d'un environnement intérieur propice aux investissements privés repose entre autres sur l'État de droit et sur des investissements publics dans des infrastructures qui fonctionnent convenablement.

121. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire gagnent de plus en plus d'importance. Elles peuvent compléter la coopération Nord-Sud mais elles ne peuvent pas la remplacer.

122. La science, la technologie et l'innovation sont les moteurs du développement social et économique et sont indispensables aux efforts des pays en vue de réaliser le développement durable.

123. Il est nécessaire de faciliter le transfert de la technologie internationale afin de combler le fossé technologique persistant entre les pays développés et les pays en voie de développement. A cet égard, on a souligné l'importance d'un environnement propice au commerce lié au secteur technologique et aux flux d'investissements. On a accueilli favorablement la nouvelle initiative technologique bancaire et son mécanisme de soutien pour les PMA. De nombreuses personnes ont également défendu l'idée d'un mécanisme de facilitation du transfert de technologies afin de consolider la coopération internationale en matière de technologie et de son transfert.

124. D'autres propositions ont été avancées en vue d'améliorer les secteurs de la science et de la technologie pour le développement durable; parmi lesquelles : le renforcement de l'accès public international à la recherche scientifique grâce aux financements publics, la création de mécanismes (par exemple: la création d'une communauté de brevets, des fonds technologiques ou des prix technologiques) afin de stimuler l'innovation tout en facilitant l'accès aux technologies développées dans le secteur privé qui sont indispensables pour la prestation de biens publics à l'échelle mondiale et la promotion du développement durable.

125. Le développement des capacités technologiques s'étend au-delà de l'acquisition de technologies étrangères pour inclure le renforcement des capacités locales de production,

d'innovation et d'adaptation, l'établissement d'un secteur de Recherche et Développement favorable ainsi que d'autres institutions, et la consolidation des compétences scientifiques et techniques des forces de travail locales. En encourageant les femmes à se lancer dans des carrières scientifiques et technologiques, la base de compétences de l'économie sera élargie.

126. Un système de commerce réglementé, équitable et multilatéral constitue un élément important d'un environnement international favorable. Certaines questions et controverses relatives au commerce - par exemple, les subventions accordées aux secteurs de la pêche et de l'agriculture - ont une incidence sur le développement durable, et font l'objet de discussions et de négociations en cours au sein de l'OMC.

127. Il est indispensable pour les PMA et les PDSL de continuer d'avoir accès au marché international. Cela passe notamment par la facilitation accrue des échanges commerciaux, ainsi que le traitement spécial et différencié pour les PMA, y compris un accès aux marchés en franchise de droits de douanes et de contingents et le renforcement de la liberté de transit, en particulier pour les PDSL.

128. La migration peut contribuer au développement économique des pays d'accueil, à travers notamment l'échange de connaissances et le transfert de compétences. Les pays d'origine tirent profit des flux de transferts de fonds mais il est également possible que cela soit au détriment de la perte de main d'œuvre qualifiée. On a mentionné la possibilité d'intégrer la migration et la mobilité humaine dans le cadre des objectifs du développement durable. Quelques objectifs furent mentionnés: la diminution des obstacles à la mobilité, le respect de la dignité et la protection des droits humains des migrants, la baisse des coûts des transferts de fonds et l'augmentation des possibilités d'investissements afin que les diasporas puissent contribuer au développement de leur pays d'origine.

129. La mise en œuvre des objectifs du développement durable repose sur un renforcement du partenariat mondial mettant à contribution les gouvernements et une pluralité d'acteurs. Ce partenariat devra être équitable et inclusif en partageant de manière juste les responsabilités et en incorporant un ou des mécanismes efficaces de responsabilisation applicables à tous.

130. Certains ont demandé que le partenariat soit fondé sur les principes de Rio, y compris ceux qui reposent sur des responsabilités communes, mais différenciées et sur leurs capacités respectives; toutefois, aucun consensus ne fut dégagé.

131. Les entreprises devraient faire partie des solutions, mais elles adhèrent plus facilement à des objectifs précis, quantifiables et réalisables. Le secteur privé doit adopter la publication de rapports sur le développement durable, et mieux l'intégrer dans le cadre de la comptabilité des entreprises.

132. L'élargissement des partenariats multipartites présente un potentiel considérable, notamment pour réaliser des objectifs précis. Les gouvernements jouent un rôle clé en fournissant un environnement favorable à ces partenariats. Des méthodes innovatrices,

s'appuyant sur la réussite de certains partenariats liés aux OMD, peuvent être examinées afin de mobiliser les ressources et d'encourager la coopération aux niveaux régional et mondial.

***Les besoins de certains pays en situation particulière, les pays africains, les PMA, les PDSL (Pays en Développement Sans Littoral) et les PEID (petits États insulaires en développement) ainsi que les défis particuliers auxquels sont confrontés les pays à revenu moyen***

133. Il est primordial que les objectifs du développement durable et que le programme de développement de l'après2015 prennent en compte les situations particulières et les besoins des pays en situation particulière. Les ODD doivent aborder les principales vulnérabilités et favoriser la résilience afin de promouvoir une croissance inclusive et soutenue dans les pays en situation particulière. Cela profitera aux femmes et aux groupes vulnérables de la société.

134. Il faut envisager de trouver une manière d'intégrer au niveau international les priorités convenues au sujet des pays en situation particulière - BPOA (Programme d'action de la Barbade) et MSI (Stratégie de Maurice sur les PIED), **IPOA, programme Almaty**, Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique<sup>3</sup> - dans le cadre des objectifs de développement durable.

135. Les pays en situation particulière ont besoin d'un soutien international continu afin de surmonter les obstacles structurels au développement durable et à l'éradication de la pauvreté.

136. Au delà de l'éradication de la pauvreté, d'autres priorités communes pour de nombreux pays en situation particulière ont été mentionnées, parmi lesquelles : la diversification économique, la transformation des structures et le renforcement des capacités productives; une meilleure intégration à l'économie mondiale; le renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles; la santé et la protection sociale. Des politiques intérieures favorables, le renforcement de la mise en œuvre, ainsi que des institutions de gouvernance seront nécessaires si l'on veut atteindre ces priorités.

137. De nombreux pays en situation particulière - ainsi que d'autres pays - sont extrêmement vulnérables aux effets du changement climatique. Les PEID, en particulier, accordent une priorité élevée à la conservation et à l'exploitation durable des mers et des océans.

138. Les pays à revenus intermédiaires doivent relever le défi de l'inégalité et de la difficulté à construire des capacités innovatrices, du capital humain, et des institutions qui fonctionnent bien pour espérer se hisser au rang des pays à haut revenu.

***Les droits de l'homme, le droit au développement et la gouvernance mondiale***

---

<sup>3</sup> <http://www.un.org/ga/president/62/ThematicDebates/adn/A-63-L1.pdf>

139. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont indispensables au développement équitable et durable.

140. On a souligné que les droits de l'homme sont universels et interdépendants, renferment les droits civils, politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux. Les droits de l'homme doivent être abordés en tant qu'objectif transversal et pris en compte dans l'ensemble des objectifs et non en tant qu'objectif autonome. Les droits des femmes jouent un rôle central dans tous les domaines.

141. On a souligné que le programme de l'après 2015 devrait viser à intégrer une démarche fondée sur les droits, qui intègre l'ensemble des droits de l'homme.

142. Il a en outre été souligné que le droit au développement doit être clairement et de façon centrale pris en compte dans le programme de l'après 2015, de nombreuses personnes demandant par ailleurs l'application intégrale de la Déclaration sur le Droit au Développement.

143. Il faut respecter les droits de l'homme des populations les plus vulnérables et les plus marginalisées, y compris ceux des populations autochtones, des migrants et des personnes handicapées. Il faut également éliminer toute forme de discrimination, notamment contre les femmes et les filles, et promouvoir l'autonomisation économique et légale des pauvres, des femmes et des groupes les plus vulnérables.

144. La bonne gouvernance à tous les niveaux fondée sur les droits de la personne, c'est-à-dire l'état de droit, la démocratie, l'accès à la justice et à l'information, la transparence et la responsabilité ; et des sociétés pacifiques et non-violentes, est un facteur important du développement durable.

145. Il faut renforcer la cohérence entre les politiques de développement et les droits de la personne et garantir que les entreprises respectent au niveau mondial les droits de l'homme fondamentaux, conformément aux principes directeurs des Nations Unies sur les droits humains et le commerce.

146. L'élaboration d'un cadre efficace de gouvernance mondiale qui soit réglementé, non discriminatoire et démocratique est nécessaire afin de gérer et de concilier les mesures prises par de multiples acteurs. Des dispositifs de gouvernance au niveau mondial devraient promouvoir l'égalité des chances en matière de développement pour tous, et devraient mobiliser l'action collective afin de protéger et gérer le patrimoine mondial.

147. la réforme de l'architecture financière et économique internationale devrait continuer à promouvoir la participation de tous et assurer des voix et une représentation adéquate des pays en voie de développement.

148. Le rôle des Nations Unies en matière de gouvernance mondiale continue d'être central mais il doit être renforcé et être rendu plus efficace si son objectif est de jouer un rôle central

dans la réalisation du développement durable ainsi que des droits de l'homme.

149. Les Nations Unies doivent jouer un rôle clé en ce qui concerne le suivi efficace des progrès accomplis et la responsabilité de toutes les parties prenantes envers les objectifs du développement durable. A cet égard, le forum politique de haut niveau devrait jouer un rôle primordial.

### ***Villes durables et établissements humains, transport durable***

150. L'urbanisation rapide de la planète présente aussi bien des défis que des possibilités pour le développement durable. De nombreuses villes sont déjà des chefs de file en matière de développement durable et d'action contre les changements climatiques. Les ODD pourraient se donner pour but de soutenir leurs efforts.

151. Les villes sont intrinsèquement liées aux zones périurbaines et urbaines dont la population, les connaissances, les revenus, les biens et les services circulent dans les deux sens. Les ODD devraient avoir pour but d'équilibrer le développement territorial de façon à ce que l'urbanisation durable améliore le bien-être des populations rurales.

152. Bien que certains voulaient inclure un objectif lié à l'urbanisation parmi les ODD, d'autres ont considéré préférable de le définir au niveau des cibles ou sous l'objectif du développement des infrastructures durables. On a souligné le caractère transversal des villes durables et des établissements humains, et dans ce contexte, une stratégie intégrée tenant compte des liens avec les autres questions du développement durable a été proposée.

153. Les facteurs clés qui contribuent aux villes durables et au développement urbain reposent sur une planification urbaine intégrée et portée sur l'avenir. Cela se traduit par la protection efficace des lieux publics et l'aménagement du territoire; l'approvisionnement adéquat de logements abordables; le développement des infrastructures pour soutenir l'urbanisation planifiée et l'intégration rurale-urbaine; des finances saines pour soutenir la prestation de services publics abordables et accessibles et offrir une protection sociale; des politiques favorables aux dynamisme économique, la création de petites entreprises et la création d'emplois dans le secteur formel.

154. On a défini l'intégration sociale comme partie intégrante de l'urbanisation durable. Ceci demande que les groupes vulnérables et marginalisés aient accès à une fourniture durable de services de base sûrs et abordables. La croissance rapide des populations de bidonvilles demeure un défi majeur pour de nombreuses villes des pays en voie de développement.

155. Le transport durable joue un rôle essentiel dans les trois dimensions du développement durable. On a reconnu qu'il était important de l'incorporer dans les ODD, et de nombreuses personnes ont proposé qu'il soit inclus au niveau des cibles sous d'autres objectifs. On a également souligné l'importance de la sécurité routière.

156. Des propositions ont également été faites pour que les ODD garantissent l'accès pour tous

à des moyens de transport sûrs, fiables, abordables et respectueux de l'environnement. Cela passe par une planification de l'utilisation des terres plus judicieuse et une amélioration de l'accès aux TIC pour éviter le transport inutile; par un passage aux systèmes de transports publics, le transport des marchandises ferroviaire et maritime, des moyens de transport non motorisé sûrs et pratiques là où cela est possible; par l'amélioration de la performance environnementale des moyens de transport existants, à travers l'innovation, l'application des TIC, et l'amélioration de l'ingénierie et du design.

157. Tout en acceptant que le transport a des avantages économiques et sociaux importants, il est également urgent de réduire ses coûts négatifs, tels que les effets indésirables sur la santé de la pollution atmosphérique, le taux de morts et de blessés dans des accidents de la circulation et l'augmentation rapide des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports.

### ***La consommation et production durables (y compris les produits chimiques et les déchets)***

158. De nombreuses personnes ont demandé la mise en œuvre de la décision de Rio+20 sur le cadre de 10 ans des programmes sur la production et la consommation durable (10YFP), et ont mentionné que le 10YFP et les ODD pourraient se renforcer mutuellement. Certains pays ont demandé à ce que des contributions généreuses soient versées rapidement au Fonds d'affectation spéciale du 10YFP.

159. On a rappelé que les accords existants sur la consommation et la production durables exigent des pays en voie de développement qu'ils mènent la transition vers des schémas de production et de consommation durables, et qu'ils soutiennent d'autres pays par leur exemple et les leçons tirées de leur expérience. Il fut également mentionné que certains pays en voie de développement font déjà partie des chefs de file dans des secteurs tels que les énergies renouvelables et le transport durable. Toutes les parties prenantes doivent participer à la consommation et la production durables, y compris le secteur privé qui peut jouer un rôle important.

160. La réalisation du développement durable passe par l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation des ressources, ainsi que la transformation des modes de consommation.

161. On a reconnu la nature transversale de la consommation et de la production durables. Bien que certaines délégations aient proposé que la production et la consommation durables soient un objectif isolé, d'autres se sont montrés favorables à son intégration sous les objectifs pertinents dans des domaines précis tels que l'énergie, l'eau, la nourriture et l'agriculture, les infrastructures, les villes, l'industrialisation et la croissance soutenue et inclusive.

162. On a suggéré qu'une cible en matière de productivité des ressources pourrait distinguer le

découplage absolu dans les pays développés du découplage relatif dans les pays en voie de développement. Certains ont proposé que les pays développés se donne pour cible de réduire leur consommation d'énergie par habitant. On a également proposé une réduction des déchets le long de la chaîne alimentaire dans les processus de production et de consommation.

163. En ce qui concerne la consommation durable, de nombreuses personnes ont suggéré qu'il fallait changer les schémas de consommation à travers une combinaison de mesures telles que des campagnes de sensibilisation, l'information aux consommateurs, et des prix et une réglementation adaptés. On a également cité le rôle important des politiques et critères d'acquisition durables non-discriminatoires car ils peuvent créer des marchés pour des produits durables. On a également mentionné la nécessité d'améliorer les normes en matière d'efficacité énergétique au niveau des bâtiments et d'autres infrastructures et produits utilisateurs d'énergie.

164. En matière de production durable, certaines actions telles que l'augmentation du nombre des produits et services soumis aux normes de durabilité et d'étiquetage et l'augmentation de rapports fournis par les entreprises sur leur performance en matière de développement durable, peuvent se prêter éventuellement à l'établissement de cibles. Bien que des programmes d'identification et de certification puissent être utiles pour guider les choix des consommateurs vers une consommation durable, il est nécessaire de renforcer les capacités du système afin de ne pas désavantager les producteurs des pays en voie de développement, en particulier les PME.

165. On a souligné que le caractère durable des produits et des services devrait être défini dès la phase de conception en couvrant l'ensemble du cycle de vie. Ainsi, cette conception pourrait prévoir la récupération, la réutilisation et le recyclage des matériaux au lieu de les voir finir en déchets.

166. De nombreuses délégations ont noté que les personnes les plus pauvres et vulnérables sont également les premières victimes des produits chimiques nocifs. Leurs souffrances peuvent durer longtemps. La gestion saine des produits chimiques fondée sur le principe de précaution peut contribuer à la mise en œuvre d'autres ODD, tels que la santé, l'accès à une eau propre, les océans, la biodiversité, la sécurité alimentaire et les villes durables.

167. On a souligné que de nombreux pays en voie de développement, y compris les PMA et les petits États insulaires en développement, ont besoin de renforcer leurs capacités et d'un transfert de technologie afin de gérer les produits chimiques et les déchets de façon durable. Le trafic illégal des déchets, tel que le déversement des déchets, doit être supprimé.

168. On a fait référence à la nécessité de réaffirmer les engagements envers les conventions pertinentes aux produits chimiques et déchets; on a proposé la cible de SAICM de 2020 comme point de référence pour toute cible possible en matière d'objectifs de développement durable liés aux produits chimiques.

## ***Changement climatique et réduction des risques de catastrophe***

169. On a reconnu dans l'ensemble qu'il était urgent d'agir au niveau du changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe. Le développement durable n'est possible que si l'on s'attaque au problème du changement climatique car il risque de détruire les services écosystémiques et les fonctions de soutien, et ainsi mettre en péril les efforts de développement déployés lors des années et des décennies à venir. .

170. Le changement climatique menace la vie humaine, la santé et le bien-être, à travers, entre autres, ses effets sur les conditions météorologiques extrêmes, la sécurité alimentaire, la disponibilité et la gestion de l'eau, la lutte contre les maladies et les parasites, les communautés côtières et les écosystèmes, voire même la survie de certains pays. L'exposition des pays africains, des petits États insulaires en développement, des PMA ainsi que d'autres pays aux effets du changement climatique a été souligné.

171. De nombreuses délégations ont déclaré que le changement climatique, étant un des plus grands défis de notre temps, devait être abordé de manière centrale dans les ODD. On a toutefois largement concédé que la place du changement climatique ne changera pas le fait qu'il faudra respecter les dispositions et les principes de la CCNUCC et les négociations en cours vers un accord ferme et efficace en 2015.

172. De nombreuses personnes ont soutenu l'idée de créer des objectifs qui tiennent compte du changement climatique en termes de construction d'infrastructures et d'établissements humains résistants, de protection des forêts, d'énergie durable, de sécurité alimentaire, de gestion de l'eau, des modes de consommation et production durables et de la promotion du développement à faible émission de carbone et du développement résilient au changement climatique. On a prévu d'inclure l'objectif de contenir le réchauffement sous la barre des deux degrés C.

173. les plus pauvres représentent le groupe le plus exposé au danger du changement climatique et de toutes les catastrophes naturelles de toutes sortes, y compris les événements à retardement comme la désertification et les sécheresses. Les femmes représentent un nombre disproportionné des pauvres et subissent souvent le plus les conséquences du changement climatique. Les femmes qui vivent dans les zones rurales des pays en voie de développement dépendent, en général, fortement des ressources naturelles locales pour survivre, et par conséquent, elles sont plus vulnérables aux sécheresses, aux inondations et à la dégradation des terres.

174. On a reconnu la nature interconnectée que posent les risques du changement climatique et des catastrophes naturelles. Le moyen le plus efficace pour réduire les risques de catastrophes est d'agir activement en faveur de l'atténuation du changement climatique. Si cela n'a pas lieu, la fréquence, l'intensité et la vulnérabilité face à ces catastrophes ne va que s'intensifier lors des années et des décennies à venir.

175. Des objectifs en matière de réduction des risques de catastrophes, y compris la réduction importante de la gravité des répercussions en termes de pertes économiques ainsi que de pertes en vies humaines et subsistances, ont été proposés.

176. Des outils, tels que le cadre d'action de Hyogo, sont disponibles pour faire face aux catastrophes, et on a mentionné la nécessité de créer un cadre de suivi ambitieux.

177. Les pays ont besoin de penser et d'agir en termes de gestion de systèmes pour réduire les risques de catastrophes et renforcer leur capacité de résilience. Il existe trois tâches interdépendantes: la prévention des risques à travers des modes de développement qui diminuent la production de risques; la réduction des risques; et le renforcement de la résilience en améliorant la capacité d'affronter les chocs en tous genres.

178. Un éventail de solutions est nécessaire, y compris l'accès aux systèmes de technologie et d'information pour une alerte rapide, la gestion des catastrophes et le renforcement des capacités des parties prenantes à tous les niveaux. On a reconnu le rôle de la bonne gouvernance, de la responsabilité des générations futures, et le besoin d'incorporer les leçons tirées des connaissances indigènes et locales en matière d'adaptation au climat et de réduction des risques de catastrophes.

### ***Les océans, les mers, les forêts, et la biodiversité***

179. On a largement reconnu le rôle important des océans, des mers, des forêts, et de la biodiversité pour le maintien de la vie sur la planète, et de nombreuses personnes ont insisté sur le rôle fondamental qu'ils jouent dans l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire mondiale, la santé humaine, et la création de moyens d'existence et d'emplois décents.

180. Certains ont suggéré la création d'un objectif général qui adopterait une approche intégrée et prendrait en compte des éléments importants de la gestion durable et de l'utilisation des ressources naturelles, y compris les océans et les mers, les forêts, la désertification et la dégradation des terres, et la biodiversité. Le but de cet objectif serait d'accroître les bénéfices des écosystèmes et de la biodiversité pour tous. D'autres ont défendu l'idée de la création d'objectifs isolés pour les océans et les mers, et la biodiversité respectivement. On a également mentionné que des objectifs et indicateurs pertinents pourraient être intégrés dans d'autres objectifs à l'étude tels que la sécurité alimentaire et la nutrition, l'eau et des moyens d'existence durables, étant donné la dépendance d'autres domaines sur la santé de ces écosystèmes.

181. On a présenté la majorité des écosystèmes des océans et des mers comme étant au bord du gouffre. On a décrit tout un éventail de menaces sérieuses pour le fonctionnement des océans et des mers, dont la pollution marine (débris marins); l'élimination des déchets et des résidus en mer et le long des côtes; le changement climatique et ses effets tels que la hausse

du niveau de la mer; l'acidification de l'océan causée par les émissions de CO<sub>2</sub>; les prélèvements non durables des ressources marines, tels que la surpêche, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et des pratiques de pêche destructives; et des subventions néfastes qui encouragent ces activités non durables.

182. Les forêts sont des sources clés de bois et d'autres produits forestiers, d'approvisionnement en eau, de médicaments, de moyens d'existence, de stabilité de l'écosystème, de stockage de carbone et d'autres services vitaux. Elles concentrent la plupart de la biodiversité de la terre. On a observé que les gouvernements ont rarement réussi à trouver le juste milieu entre le moyen d'existence et les bénéfices économiques de l'extraction du bois et de la conversion forestière d'un côté, et les multiples bénéfices de la conservation forestière de l'autre. On a appelé à agir pour donner plus de valeur aux forêts intactes qu'abattues.

183. On a souligné que les groupes les plus pauvres et vulnérables sont souvent touchés de façon disproportionnée par les conséquences de la gestion non durable des ressources naturelles. On a noté qu'il fallait reconnaître et respecter les droits des populations indigènes et des autres habitants des forêts, ainsi que leurs connaissances et leur rôle primordial dans la gestion durable des forêts.

184. De nombreuses personnes ont fait référence aux contributions directes et indirectes de la biodiversité sur le bien-être des populations actuelles et futures. On a mentionné les nombreuses causes de la perte de biodiversité, telles que le changement climatique, les émissions de CO<sub>2</sub>, le changement d'utilisation des terres et la surexploitation des ressources. Parmi elles, figure également le déboisement qui est une source majeure de perte de biodiversité des terres. L'agriculture moderne a également connu une réduction inquiétante en matière de diversité génétique des plantes. La surpêche, la pollution et les perturbations de l'habitat (y compris l'acidification des océans) sont des causes des stress importantes pour la biodiversité marine. Les objectifs de développement durable devraient permettre de ralentir et de lutter contre la dégradation de la biodiversité.

185. On a souligné qu'il fallait donner de la valeur à l'existence même des espèces au delà de leur valeur commerciale. On a mentionné divers exemples d'efforts entrepris par des gouvernements et d'autres parties prenantes afin de protéger des riches réserves de faune et de flore, y compris la création de réserves de la biosphère et de zones protégées sur terre, sur les côtes et en hautes mers, ainsi que des zones d'interdiction de capture.

186. De nombreuses personnes ont fait référence à la législation internationale existante et aux instruments volontaires qui gouvernent les océans et les mers, les forêts et la biodiversité. Parmi eux figurent la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la Convention sur la diversité biologique, le protocole de Nagoya et les objectifs de Aichi, le traité international sur les ressources phytogénétiques et l'instrument juridiquement non contraignant adopté par les Nations Unies concernant tous les types de forêts. On a donc ainsi suggéré que les objectifs du développement durable devraient non seulement soutenir ces accords mais idéalement viser à

stimuler une mise en œuvre plus efficace.

187. Certains ont soulevé la question de la gouvernance des hautes mers et la gestion de la biodiversité au delà de la juridiction nationale, en particulier l'accès aux bénéfices et leur partage équitable.

188. La compréhension scientifique en matière de santé et de fonctionnement d'une gamme d'écosystèmes a considérablement progressé ces dernières années. On a également souligné, à maintes reprises, l'importance de politiques fondées sur des données scientifiques, de partenariats et de participation des différentes parties prenantes pour la mise en œuvre efficace de la gestion durable des ressources naturelles.

189. De nombreuses personnes ont mentionné l'importance de l'éducation, du renforcement des capacités, du transfert des technologies et du financement vis à vis de l'utilisation et de la gestion durable des ressources naturelles.

### ***La promotion de l'égalité, y compris l'équité sociale, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes***

190. De nombreuses personnes ont exprimé leur inquiétude vis à vis de l'écart, à certains égards, grandissant qui existe entre différents groupes sociaux ainsi qu'entre pays en ce qui concerne la promotion de l'égalité, y compris l'équité sociale, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ces inégalités croissantes représentent une menace pour la cohésion sociale et peuvent également constituer un obstacle à la croissance.

191. En ce qui concerne les inégalités entre divers groupes sociaux, les actions les plus appropriées pour réduire les inégalités de revenus ainsi que d'autres types d'inégalités sont les suivantes: des lois et des politiques contre la discrimination, l'accès abordable à une éducation de qualité, à une protection sociale, à des soins de santé, ainsi que des possibilités d'emplois rémunérateurs et productifs en encourageant notamment l'entrepreneuriat et les petites entreprises. Les politiques économiques peuvent jouer un rôle important dans l'amélioration de l'égalité des chances, dans la mesure, notamment, où elles soutiennent le plein emploi tout comme la stabilité des prix et qu'elles ont recours aux pouvoirs de lever des impôts et de dépenser des gouvernements afin d'atténuer les effets sur l'inégalité des marchés.

192. De nombreuses personnes ont noté que les objectifs du développement durable devraient se concentrer tout particulièrement sur les groupes marginalisés et vulnérables (y compris les personnes handicapées, les populations indigènes, les enfants et les jeunes, et les personnes âgées) et que ceux-ci devraient être inclus dans les processus de décision qui affectent leur bien-être. On a souligné que, dans de nombreuses sociétés, les personnes handicapées sont souvent les marginalisés parmi les marginalisés.

193. Les inégalités entre les pays constituent la forme importante d'inégalité de revenus dans le monde, même si le nouveau millénaire a réduit l'écart entre quelques pays en voie de développement et les pays développés. Un environnement international propice à l'harmonisation de la croissance, c'est à dire des taux de croissance inégalement élevés dans les pays pauvres afin qu'ils puissent rattraper les niveaux de vie des pays aux revenus plus élevés, devrait être un objectif partagé par tous.

194. L'inégalité des sexes a été reconnue comme étant la forme la plus répandue des inégalités. La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes n'est pas seulement un aspect des droits de l'homme, c'est une condition fondamentale pour le développement social et économique durable. On a largement soutenu une double approche: un objectif isolé sur l'égalité des sexes complété par des éléments transversaux sous d'autres objectifs.

195. L'autonomisation économique des femmes devrait se fonder sur la lutte contre les causes structurelles de l'inégalité, notamment, en les encourageant à se faire entendre dans les prises de décision des ménages, des communautés et de la vie politique, en garantissant leur accès aux ressources et aux biens tels que les terres, les finances et les héritages, et en mettant fin à la violence envers les femmes. Une distribution plus égale du travail non payé au sein des ménages donnerait aux filles et aux femmes plus de temps libre pour poursuivre des études ou chercher un emploi rémunéré, selon le cas. De même, l'autonomisation des femmes peut avoir des bénéfices très importants pour la santé, la nutrition et l'éducation de leurs familles et de leurs enfants.

196. De nombreuses personnes ont défendu la nécessité de respecter et garantir la santé et les droits sexuels et reproductifs de tous les individus dont l'accès à l'information, l'éducation et les services dans le domaine de la santé. Mais d'autres ne partageaient pas cette opinion et ont insisté pour que le cadre des objectifs du développement durable s'en tienne à ce qui a été précédemment convenu dans ce domaine, et ont indiqué la nécessité d'être en conformité, à cet égard, avec l'accord de CIPD et le document final de Rio+20.

### ***La prévention des conflits, la consolidation de la paix après un conflit et la promotion de la paix, de l'état de droit et de la gouvernance***

197. De nombreuses personnes ont souligné que la paix, l'état de droit, et la gouvernance sont des fins en soi et sont des facteurs déterminants pour l'éradication de la pauvreté et pour le développement durable.

198. Certains ont demandé que la paix, l'état de droit et la gouvernance soient reflétés sous forme d'objectif et de manière transversale, tandis que d'autres ont souhaité qu'ils soient des éléments importants du programme de développement de l'après 2015. On a insisté pour que le document final de Rio+20 soit le point de référence principal dans la formulation des objectifs de développement durable.

199. Les conflits sont un obstacle au développement. Les sociétés pacifiques servent de base au développement durable. Ce sont les fortes inégalités en matière de pouvoir, d'expression, d'opportunité et de richesse entre les différents groupes de revenu ainsi que les groupes ethniques et les groupes d'identité, ainsi que, entre autres, la concurrence pour l'obtention des richesses en ressources naturelles, la criminalité transnationale et le commerce illicite des armes, qui provoquent des conflits.

200. Le besoin d'assurer la sécurité de tous les citoyens est universel, et le manque de sécurité a des conséquences néfastes sur toutes les dimensions du développement.

201. De nombreuses personnes ont indiqué que l'état de droit et le développement sont interdépendants et se renforcent l'un l'autre. L'état de droit porte sur différents domaines du développement durable, y compris: favoriser la croissance économique inclusive à travers la protection des droits d'utilisation des terres, des propriétés et d'autres ressources, offrir l'accès à un régime de justice pénale juste et attentif, garantir l'identité légale, et faciliter la provision des services publics. On a également souligné que le développement de l'état de droit a été soumis aux conditions et particularités nationales et qu'il était nécessaire de respecter l'appropriation nationale.

202. La gouvernance qui inclut les institutions ouvertes, efficaces et responsables, une prise de décision participative et la transparence a été présentée comme étant un facteur clé du développement durable. Des mesures dans ce domaine favoriseraient l'accès public à l'information et renforceraient l'ouverture du gouvernement et instaureraient ainsi la confiance de la population dans ses institutions publiques. La promotion d'une gouvernance participative, y compris une gouvernance économique inclusive, peut également contribuer à l'émergence de sociétés pacifiques et résilientes, à la prévention et résolution des conflits.

203. De nombreux pays ont souligné la dimension internationale de l'état de droit, y compris à travers les réformes des organisations internationales afin de renforcer la légitimité, la transparence, la responsabilité et la représentation des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales.

204. On a noté l'amélioration importante des outils et des indicateurs utilisés récemment pour mesurer les progrès accomplis dans ce domaine, et, bien que le renforcement des capacités et l'aide soient nécessaires, la mesurabilité ne constitue pas un obstacle insurmontable à l'inclusion de cette thématique dans le cadre des objectifs de développement durable.

## **Chapitre IV**

### **Perspective d'avenir**

205. Au terme de cette phase de bilan, le GTO a couvert un grand terrain de possibilités. Les États membres, les parties prenantes ainsi que tous les experts invités ont partagé de nombreuses idées et propositions qui peuvent servir de fondement solide à la construction d'une phase de consensus de notre travail qui nous permettra d'élaborer une proposition sur les ODD qui sera soumise à l'Assemblée générale conformément au calendrier convenu.